

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECISION MUNICIPALE N° 2023-05-103****Demande de concours financier de la Région  
SUD - Contrat NTDA Grand Avignon –  
Smart PV : projet groupe scolaire quartier  
Les Craoux installation photovoltaïque**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2020-07-21 en date du 10/07/2020, portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal, dont celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, conformément à l'article L 2122-22-26,

**Vu** la validation par la Région Sud de la phase étude et son financement par la délibération 2022-00654 du 21/10/2022 pour la construction d'un groupe scolaire au label BDM or, dans le cadre d'un écoquartier

**Vu** l'impact de création d'emplois et le rayonnement supra communal de ce projet structurant pour la partie sud est de l'agglomération,

**Vu** l'effort de la ville pour s'inscrire dans un schéma de sobriété foncière en rendant dès 2021 plus de 26 hectares aux zones naturelles et agricoles.

**Vu** le besoin production électrique et le souhait de le couvrir par de l'autoconsommation

**Vu** le rapport du bureau d'études estimant à 18% la couverture de la consommation annuelle par l'installation de 291m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques,

**Vu** le Plan solaire de la région et son dispositif Smart PV,

**Vu** l'évaluation du service Transition écologique du Grand Avignon, gestionnaire du contrat nos territoires d'abord – Photovoltaïque (dépenses éligibles à leur fonds de transition : 2.513.414 euros, copie ci-dessous)

**Considérant** l'impact financier le besoin d'augmenter la couverture en sécurité de la commune,

HOTEL DE VILLE

**Considérant** le soutien financier mobilisable auprès de la Région SUD dans le cadre des projets Nos territoires d'abord pour la phase de travaux et d'installation photovoltaïque Smart PV,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

De solliciter le concours financier de la Région SUD à hauteur de 130 000 (cent trente mille) euros, pour la mise en place d'une centrale de production photovoltaïque de 291m<sup>2</sup> afin de pouvoir couvrir une partie de ses besoins en autoconsommation et couvrir ses besoins.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 17 mai 2023

Le Maire

  
Grégoire SOUQUE

